

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE BRINGOLO

EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance 24 septembre 2026

Date de convocation :

16 septembre 2026

Nombre de conseillers :

En exercice 15

Présents 9

Votants 13

Date d'affichage :

16 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-quatre septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BRINGOLO légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Christine HELLO, Maire.

Présents : Marie-Christine HELLO, Marie-Josèphe TOQUET, Jean-Michel THOMAS, Sandra CARCAUD, Noéline COSTAN-ZANON, Floriane DAMON, Jérôme FAIX, Richard GLAUDEL, Cyril RICHARD.

Absents : Aurélie GELIN (*pouvoir à Noéline COSTAN-ZANON*), Laura DESBOIS (*pouvoir à Sandra CARCAUD*), Jean-Philippe NADAL (*pouvoir à Marie-Josèphe TOQUET*), Philippe THOMAS (*pouvoir à Cyril RICHARD*), Fabien LE PERDU et Audrey ROUXEL (*excusés*).

Secrétaire de séance : Marie-Josèphe TOQUET.

DCM2026/076 : INFORMATION DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

RETIRE ET REMPLACE cause erreur matérielle

Erreur sur le nombre de présents inscrits (pas sur les votants)

Dans le cadre de ses délégations, Madame le Maire indique les décisions prises sans vote ni avis du Conseil Municipal :

Date	Objet	Décision
07/09/2026 et 09/09/2026	Suivant délibération DCM2026/063 du 03/09/2026 - Participation frais de fonctionnement écoles publiques	
	- Commune de Plélo (2025-2026)	Mandat de 2 138,08 € (1 mat. : 1 673,46 € - 1 élém. : 464,62 €)
	- Commune de Lanrodec (2025-2026)	Mandat de 2 400,00 € (2 mat. : 1 200,00 €)
07/09/2026	Suivant délibération DCM2026/064 du 03/09/2026 - Participation frais de fonctionnement écoles privées (2025-2027)	
	- Ecole Sainte Anne de Plélo (2025-2026)	Mandat de 3 043,86 € (1 mat. : 1 650,00 € - 3 élém. : 464,62 €)
	- Ecole Sainte Thérèse de Châtelaudren-Plouagat (2025-2026)	Mandat de 10 080,00 € (3 mat. : 1 650,00 € - 9 élém. : 570,00 €)
	- Ecole Sacré Cœur de Lanvollon (2025-2026)	Mandat de 570,00 € (1 élém. : 570,00 €)

08/09/2026	Assainissement routes 2026 de Kerharn à la limite de Goudelin	Signature du devis, pour un montant de 3 343,80 € HT, soit 4 012,56 € TTC.
------------	---	--

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **PREND ACTE des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire.**

Pour extrait conforme.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Marie-Josèphe TOQUET

Le Maire,
Marie-Christine HELLO